DEPARTEMENT de L'HÉRAULT

**COMMUNE de GIGNAC**

Hôtel de Ville – Place Auguste DUCORNOT – 34 150 GIGNAC

# CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE FORMATION - Service Départemental Incendie Secours (SDIS)

## Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU

**Date d'établissement du document : Avril 2021**

# 1.2 Justification du Projet au titre de l'Intérêt Général

Additif relatif à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

## TOME 2

*Procédure prescrite par DCM le :* *15/12/2020*
*Examen conjoint le :* *09/03/2021*
*Déclaration de projet adoptée par DCM le :*
*Approbation de la mise en compatibilité du PLU par DCM le :*

Urba.Pro Urbanisme & Projets

Naturæ Expertise en Écologie

**PARTIE 2. DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET** 3

**I/ CONTEXTE ET TERRITOIRE** 4

**II/ PRESENTATION DU PROJET ET DE SON INTERET GENERAL** 5

**1. PRESENTATION GENERALE DU PROJET** 5
**2. JUSTIFICATION DU SITE** 7
A. JUSTIFICATION DU CHOIX DE GIGNAC COMME SITE D'IMPLANTATION 7
B. JUSTIFICATION DU SITE D'IMPLANTATION SUR LA COMMUNE DE GIGNAC 7
**3. JUSTIFICATION DE L'INTERET GENERAL DU PROJET** 8

DEPARTEMENT de L'HÉRAULT

**COMMUNE de GIGNAC**

Hôtel de Ville – Place Auguste DUCORNOT – 34 150 GIGNAC

# DECLARATION DE PROJET

## PARTIE 2. DOSSIER DE DECLARATION DE PROJET

# I/CONTEXTE ET TERRITOIRE

La commune de Gignac est l'une des 28 communes qui composent la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault (CCVH). Elle se trouve au cœur de l'Hérault dans une région subissant une forte pression foncière du fait de l'ouverture des autoroutes A75 et A750 : la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault se trouve au niveau du carrefour entre deux autoroutes et devient par conséquent, un pôle stratégique au sein de son territoire. Gignac compte une population de 6 200 habitants, selon les chiffres de l'INSSE 2017, sur une superficie de 29,85 km².

La présence de nombreux villages de très faible population accroit le principe de migration pendulaire, et l'importance des « bourgs centre » tels que Gignac, Saint-André-de-Sangonis, Montarnaud, Aniane ou Montpeyroux vis à vis de l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Situé sur les contreforts des grands causses, le territoire de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault s'étend le long du fleuve Hérault jusqu'à la mer Méditerranée. Sa position entre les Monts d'Orb, et les Causses d'Aumelas la sépare de sa voisine Montpelliéraine.

La commune de Gignac se situe à 31 km de Montpellier, à 56 km de Béziers et à 83 km de Millau.

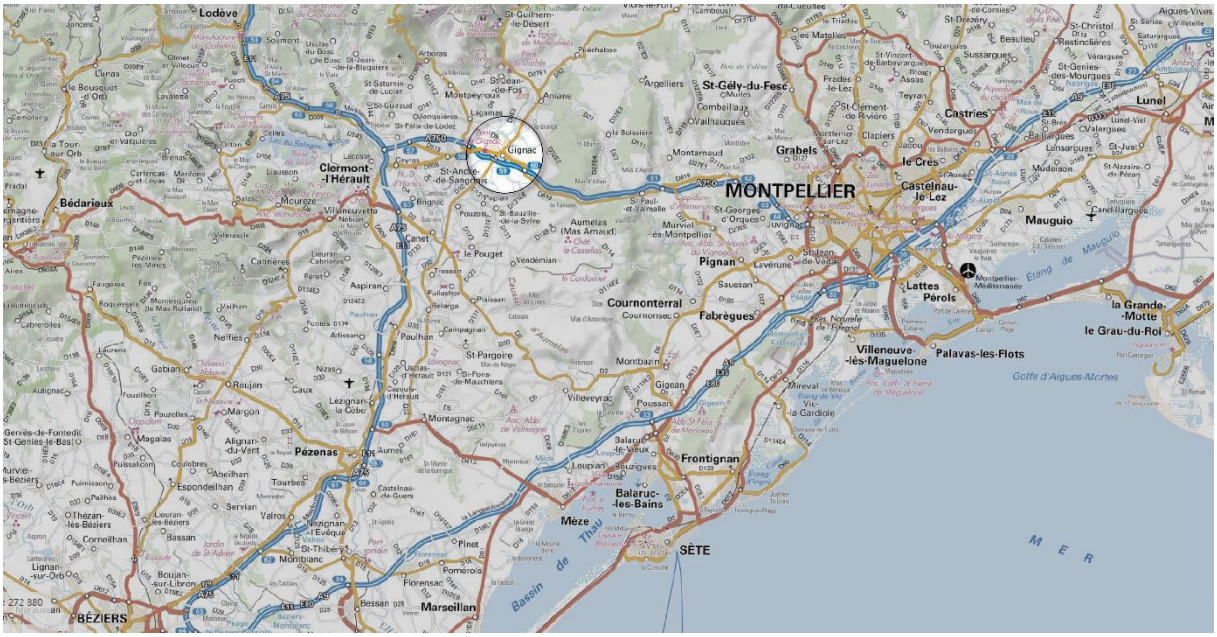


**Figure 1 Localisation de la commune de Gignac sur carte IGN**

La commune appartient :

- Au territoire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- Au SCoT Cœur d'Hérault,
- Au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Hérault,
- Au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône-Méditerranée et Corse.

# II/ PRESENTATION DU PROJET ET DE SON INTERET GENERAL

## 1. Présentation générale du projet

Le projet consiste en la création d'un centre de formation du SDIS 34 sur la commune de Gignac au sud de la zone qui accueille le lycée Simone VEIL et dont l'accès pourra se faire depuis la RD32.

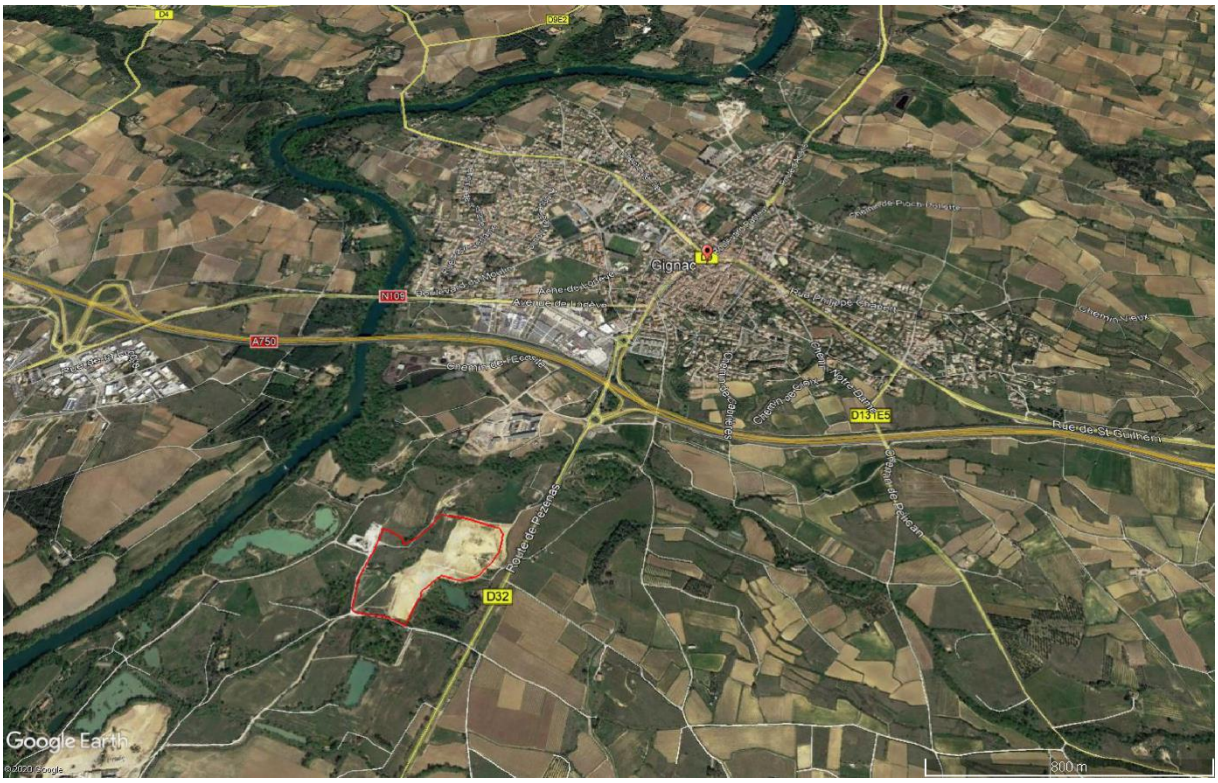


**Figure 2 Localisation du projet (Source : Google Earth)**

Ce projet est porté par le SDIS 34 et son équipe de maitrise d'œuvre. La surface du secteur de projet est de 9,8 ha environ, localisée sur la carte ci-après. Il est prévu la viabilisation du terrain pour le futur aménagement du projet. Les parcelles qui seront utilisées dans ce projet sont identifiées selon le cadastre de la manière suivante. Elles sont sous maitrise foncière du SDIS 34.

Section BY – Parcelle 38 (en partie) de 10398 m²
Section BY – Parcelle 39 de 6916 m²
Section BY – Parcelle 40 de 11117 m²
Section BY – Parcelle 41 de 1096 m²
Section BY – Parcelle 42 de 1127 m²
Section BY – Parcelle 43 (en partie) de 10084 m
Section BY – Parcelle 56 (en partie) de 4043 m²
Section BY – Parcelle 44 (en partie) de 36210 m²
Section BY – Parcelle 45 de 474 m²
Section BY – Parcelle 46 de 19 m²
Section BY – Parcelle 47 de 1041 m²
Section BY – Parcelle 48 de 746 m
Section BY – Parcelle 49 (en partie) de 2777 m
Section BY – Parcelle 57 (en partie) de 12673 m²

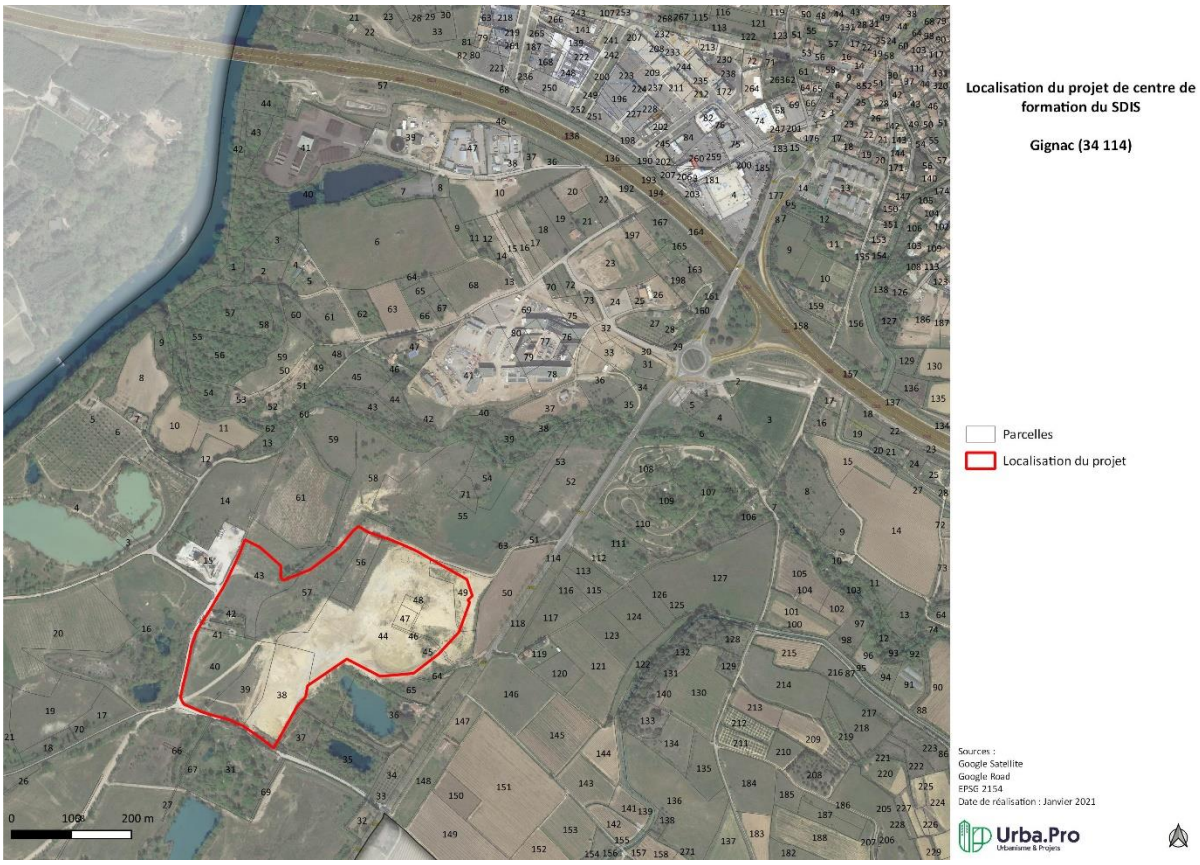


**Figure 3 Localisation du secteur de projet sur parcelles cadastrales**

Le CEIFOR sera doté d'un bâtiment administratif et de formation, d'un plateau technique, d'une remise d'engins, d'un centre de secours école et de places de stationnements. Les capacités d'accueil de l'infrastructure seront de 40 personnes en hébergement et 200 personnes en restauration, et un amphithéâtre pouvant accueillir 200 personnes. 50 sapeurs-pompiers professionnels (SPP) et personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) devraient être nécessaire pour assurer son fonctionnement.

En outre de faire bénéficier cette structure au SDIS Hérault, il sera mis à disposition de l'ensemble des autres SDIS du territoire. En effet le projet du CEIFOR présentera un véritable rayonnement interdépartemental. A travers ce projet, le SDIS souhaite offrir à l'échelle de la Région un outil pédagogique performant rassemblant des formations modernes et innovantes en adéquation avec les besoins du territoire et les évolutions du métier.

La Zone d'implantation potentielle du projet est située au sud de la commune de Gignac, au lieu-dit « Le Tamaris » dans une zone classé actuellement au PLU comme agricole (Ac). Le secteur est desservi par la route départementale RD32 (Route de Pézenas). Le foncier concerné par le projet représente environ 9,8 ha.

Les terrains sont actuellement pourvus de friches agricoles principalement, de quelques boisements humides, de pâtures et de petits bâtiments non utilisés. La procédure envisagée par la commune a pour effet de déclasser la zone Ac située au sud du lycée Simone VEIL afin de la classer en zone 4AUc. La finalité est de permettre la viabilisation du terrain qui donnera lieu à la future construction du CEIFOR ainsi que ses constructions annexes.

## 2. Justification du site

### A. *Justification du choix de Gignac comme site d'implantation*

En amont du choix du Conseil d'Administration de 2017 désignant la commune de Gignac comme site d'implantation, 3 sites potentiels du centre de formation du SDIS 34 ont été étudiés : Gignac (site 1), Canet (site 2) et Montblanc (site 3). Les éléments suivants ont pu être étudiés afin d'orienter le choix final.

**SITE 1 GIGNAC :** Site au sud de la ville ; Ancienne gravière

| THEME | DESCRIPTION | IMPACT |
|---|---|---|
| Incidences de viabilisation du projet | Accès depuis un chemin existant déjà utilisé par les camions de la cimenterie LAFARGE : réfection à prévoir (400m) | Faible |
| Nuisances sonores engendrées par l'activité du projet | Distance des premières habitations : 1.5 km | Très Faible à Nul |
| Proximité d'espaces environnementaux identifiés | Vallée de l'Hérault à 600 m (NATURA2000 et ZNIEF) | Très Faible à Nul |

**SITE 2 CANET :** Sortie Ouest de la ville ; Ancienne station d'épuration viticole

| THEME | DESCRIPTION | IMPACT |
|---|---|---|
| Incidences de viabilisation du projet | Sans objet site desservi immédiatement par le D2 | Nul |
| **Nuisances sonores engendrées par l'activité du projet** | Distance des premières habitations : 150 m | **Fort à Très Fort** |
| Proximité d'espaces environnementaux identifiés | Vallée de l'Hérault derrière la ville : NATURA2000 à 1.3 km et ZNIEF à 900 m | Nul |

**SITE 3 MONTBLANC :** SUD Ouest de la ville ; Ancienne propriété viticole

| THEME | DESCRIPTION | IMPACT |
|---|---|---|
| **Incidences de viabilisation du projet** | 3 km de chemin à transformer en route d'accès et ensemble des réseaux à réaliser.<br>5.5 km de la N2009 | **Fort** |
| Nuisances sonores engendrées par l'activité du projet | Distance des premières habitations : > 1.5 km | Très Faible à Nul |
| **Proximité d'espaces environnementaux identifiés** | Site immédiatement entouré de la ZNIEF de la plaine des CASTANS qui devra de plus être traversée pour la viabilisation du site. | **Fort à Très Fort** |

Au vu des contraintes présentes sur les sites de Canet et de Montblanc, le choix s'est donc porté sur la commune de Gignac. Une délibération du Conseil d'administration du SDIS a été prise en ce sens (cf. Annexes du dossier).

### B. *Justification du site d'implantation sur la commune de Gignac*

**La justification est précisée dans l'évaluation environnementale, au chapitre *2B. Principales raisons retenues pour le choix du secteur d'implantation* page 153 du Tome 1.**

## 3. Justification de l'intérêt général du projet

Il est important de rappeler, comme développé dans le dossier de déclaration de projet, que les éléments constitutifs de l'intérêt général d'un projet, public ou privé, sont appréciés par le juge administratif ***« au regard des objectifs économiques, sociaux et urbanistiques poursuivis »*** (CE, 23 octobre 2013, n° 350077). Le juge exerce sur cet aspect un contrôle approfondi en s'attachant non seulement aux objectifs du projet mais aussi à la cohérence de ce dernier au regard de l'ensemble des composantes du parti d'aménagement de la commune (CAA Lyon, 13 novembre 2007, n° 07LY00369).

**Le déclassement de la zone Ac (zone agricole) localisée au sud du lycée afin de la classer en 4AUc pour permettre le projet, répond aux besoins actuels du territoire intercommunal et régional.**

Les éléments présentés en pages suivantes, relatifs à la justification de l'intérêt général du projet ont été rédigés par le SDIS 34 et son issus de leur programme technique détaillé (joint en annexe).

## 2 Présentation générale de l'opération

### 2.1 Justification et objet du projet :

La formation des personnels des SDIS est obligatoire et continue tout au long de leur carrière avec une obligation de se préparer et de s'entraîner dans des conditions réelles de mise en situation pratique. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers doivent faire face à des risques de plus en plus nombreux et de natures toujours plus variées, allant au-delà des « domaines traditionnels que sont les feux d'habitations, les feux de forêt, ou le secours porté aux personnes... ». Face à cette évolution des pratiques, il s'avère indispensable aujourd'hui d'être en mesure de dispenser des formations spécialisées, adaptées à ces nouveaux risques et natures d'intervention, à la fois pour une plus grande efficacité des sapeurs-pompiers en intervention, mais également pour mieux assurer leur sécurité. Ces formations, de plus en plus techniques, supposent des installations adaptées, de plus en plus nombreuses pour aborder la diversité des risques.

À ce jour, la formation des pompiers en conditions réelles est limitée dans l'Hérault faute de trouver les installations adaptées. Il faut se rendre dans les Bouches du Rhône sur les plateaux techniques du SDIS 13 et à l'École Nationale des Officiers des Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) pour effectuer ces types de formation, selon leurs disponibilités. Cette situation induit non seulement pour les stagiaires des temps d'attentes pour l'accès aux formations mais également des coûts supplémentaires d'hébergement ou de restauration.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de création du CEIFOR. Le SDIS 34 souhaite, au travers de ce projet, se doter d'un équipement de formation, véritable outil pédagogique, moderne, innovant, évolutif et adapté à la réalité du terrain.

Le CEIFOR aura pour vocation de constituer un véritable pôle pédagogique pour les sapeurs-pompiers du Département de l'Hérault et des autres départements de la Région Occitanie. Ouvert également à des partenaires extérieurs, cette école sera par excellence un outil technique en perpétuelle évolution rassemblant sur un site unique de 30 hectares un ensemble d'équipements modernes répondant à une préoccupation de sécurité des intervenants.

Ce centre de formation et d'entraînement concourra à la formation et au maintien du professionnalisme de 15 000 stagiaires par an au cours de 200 journées de formation organisées pour permettre aux stagiaires de mieux appréhender les situations opérationnelles auxquelles ils peuvent être confrontés.

Au-delà des activités de formation premières, mais toujours dans une vocation pédagogique de médiation et de communication, le CEIFOR sera le vecteur de la transmission de la mémoire des métiers du feu et exposera une trentaine de véhicules anciens présentant un intérêt historique local voire national. C'est dans ce cadre qu'il aura également vocation à accueillir des populations extérieures afin qu'elles puissent découvrir l'univers des sapeurs-pompiers d'hier et d'aujourd'hui. Cet outil de médiation constituera non seulement une ressource pour favoriser les rencontres entre professionnels et grand public, mais aussi un moyen pour inciter au volontariat.

## 2.2 Enjeux et objectifs

Le projet répond à différents enjeux :

**Social : Offrir à l'échelle de la Région un outil pédagogique performant** rassemblant des formations modernes et innovantes en adéquation avec les besoins du territoire et les évolutions du métier. Pour cela plusieurs objectifs :

- Assurer la formation initiale et continue des sapeurs-pompiers de l'Hérault et des départements limitrophes et de partenaires extérieurs,
- Offrir à l'ensemble des stagiaires des formations généralistes et spécialisées et notamment spécifiques pour les partenaires extérieurs accueillis,
- Augmenter les capacités actuelles d'accueil du nombre de stagiaires et de journées de formation afin de satisfaire aux besoins actuels sur le territoire local,
- Permettre l'accueil de stagiaire pour des sessions de formation se déroulant sur plusieurs journées

**D'image : Un centre de formation d'une architecture sobre mais néanmoins attractif pour ses futurs stagiaires.** Pour y répondre, plusieurs objectifs visés :

- Des bâtiments au parti architectural sobre, avant tout fonctionnels tout en restant soucieux de leur insertion dans le site. Aussi le SDIS 34 appréciera une architecture en cohérence avec l'architecture locale de type méditerranéenne
- Un plateau technique d'entrainement conçu dans une approche d'inscription harmonieuse dans le paysage
- Des locaux modernes, fonctionnels, flexibles et adaptés à la pratique de pédagogies différenciées
- Des installations diversifiées permettant la mise en situation dans tous les domaines d'intervention, afin d'améliorer l'efficacité des stagiaires, la rapidité d'intervention et la sécurité pendant les secours,

**Patrimonial** : **Un centre de formation et d'entraînement inscrit dans la durée**, avec pour objectifs ;

- De préserver l'avenir et la capacité à pouvoir accueillir toujours plus de stagiaires dans les bâtiments et à faire face aux différentes évolutions des pratiques professionnelles à venir et au besoin de mettre en place de nouvelles installations de mise en situation.
- De disposer de bâtiments flexibles, adaptables pour un centre de formation et d'entraînement qui devra rester évolutif et offrir des possibilités d'extensions afin d'anticiper les développements futurs.
- De privilégier des systèmes constructifs et des matériaux robustes.

**Environnemental : Un projet qui réponde, tout au long de l'opération, à des exigences de qualité environnementale**, impliquant les objectifs particuliers suivants :

- Réduire l'impact environnemental des bâtiments dans toutes leurs phases de vie.
- Réduire l'impact environnemental des aménagements du site en réduisant le plus possible l'imperméabilisation du site.
- Assurer le confort des usagers et préserver leur santé.
- Concevoir dans une approche complète visant la performance énergie-carbone (E+C-)
- Préférer une architecture de type bioclimatique qui visera la meilleure adéquation entre le climat, l'architecture et les usages.
- Ne pas viser pour autant une quelconque certification ou labélisation

**Économique** : **Un centre de formation aux coûts maîtrisés**, ce qui suggère plusieurs attentes et objectifs :

- Une conception privilégiant la meilleure optimisation des circulations dans les bâtiments et limitant au strict nécessaire les voiries de desserte sur le site
- Des techniques de construction simples, des matériaux robuste et peu onéreux en adéquation avec les usages.
- Une approche en coût global afin d'optimiser au mieux les coûts de maintenance et exploitation en vue de les minimiser au maximum.

**D'exploitation** : Un projet conçu dès le départ en fonction de son exploitation future, ce qui induit de répondre aux objectifs suivants :

- Des liaisons fonctionnelles facilitant le bon déroulement des séquences pédagogiques.
- Des installations techniques simples de mise en œuvre et d'entretien.

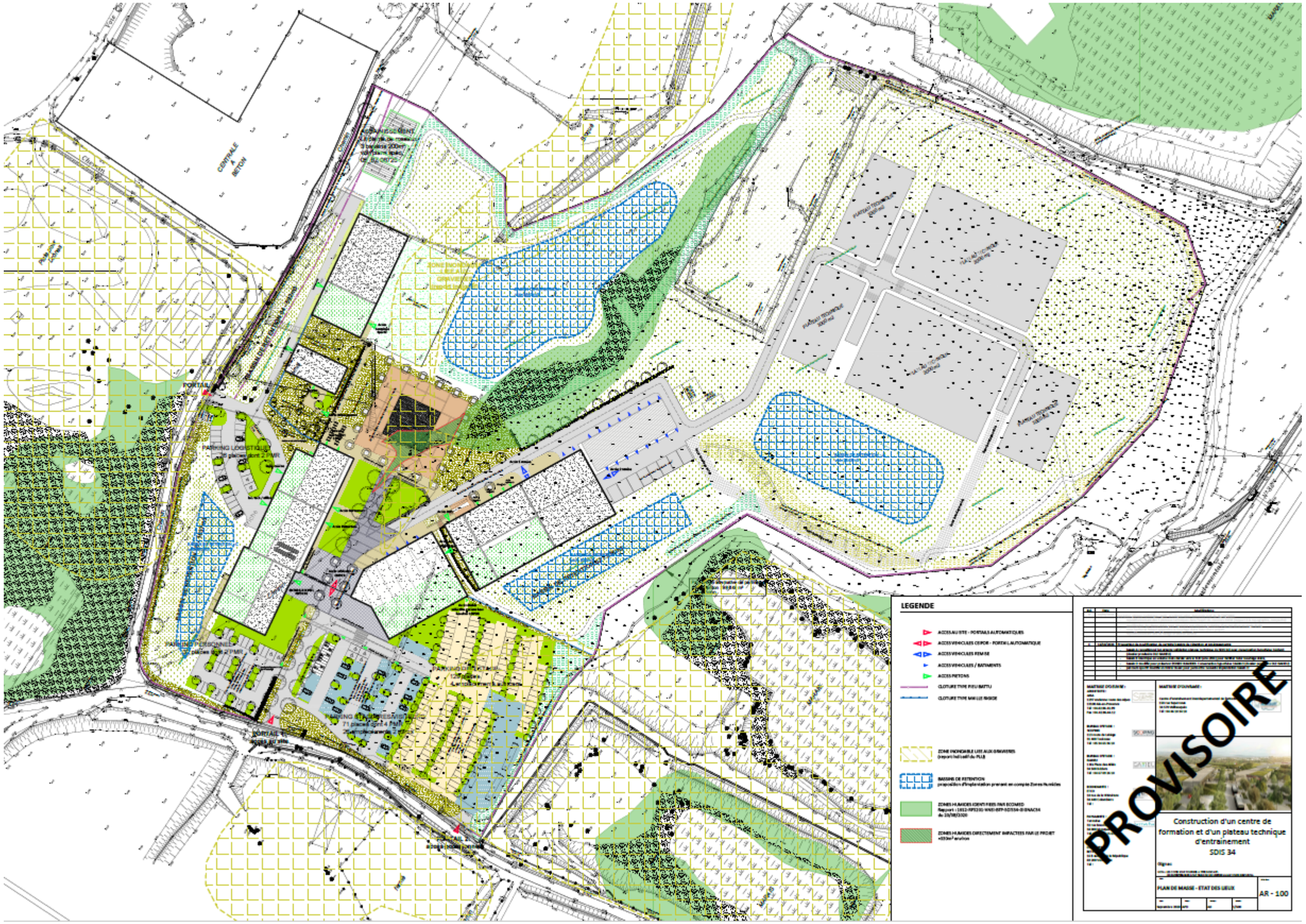


Figure 4 Plan masse (phase APS – Version d'octobre 2020)